

Saint-Gall, le 28 août 2020

Communiqué de presse

Initiative sur la justice: un contre-projet est nécessaire

Le Conseil fédéral a décidé le 19 août 2020 de proposer aux Chambres fédérales de recommander le rejet de l'initiative sur la justice, sans lui opposer de contre-projet. L'Association suisse des magistrats de l'ordre judiciaire (SVR-ASM) rejette elle aussi l'initiative parce qu'elle ne résout pas de manière convaincante les problèmes liés au système actuel. Est en particulier critiquable la solution du tirage sort, qui prive les juges de la légitimation démocratique résultant d'une élection parlementaire.

Néanmoins, l'initiative met à juste titre en évidence différents problèmes liés à la procédure d'élection actuelle. Il faut considérer favorablement la proposition de supprimer la réélection périodique, mais avec l'introduction d'une possibilité de révocation pour des motifs graves - un système que le canton de Fribourg connaît déjà. Il est également positif d'ouvrir le recrutement des juges fédéraux aux candidats hors partis suffisamment qualifiés.

Déjà au moment du dépôt de l'initiative en août 2019, l'association SVR-ASM avait demandé au Conseil fédéral et au Parlement de corriger les défauts du système actuel. Il est regrettable que le Conseil fédéral ait renoncé sans véritables explications à proposer certaines solutions dans le cadre d'un contre-projet. L'association SVR-ASM invite par conséquent le Parlement à s'atteler à cette tâche importante. L'association, bénéficiant d'une certaine expertise dans le domaine judiciaire, est prête à appuyer les démarches qui seraient faites dans ce sens.

L'Association suisse des Magistrats de l'ordre judiciaire (SVR-ASM)

Fondée en 1969, la SVR-ASM compte aujourd'hui plus de 600 membres issus de tous les degrés de juridictions cantonales et fédérales. Elle a pour but la sauvegarde et la promotion de l'indépendance des juges et de la justice, le développement de la législation et de la jurisprudence, l'amélioration de l'administration de la justice, l'échange d'expériences professionnelles et la création de liens d'amitié entre les juges, ainsi que l'engagement en faveur de l'Etat de droit. Elle est indépendante de tout parti politique et confessionnellement neutre.